

Démarche : CALVADOS-DÉCLARATION DE BATTUE AU SANGLIER AU MOIS DE MARS 2026

Organisme : Service Eau et Biodiversité

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Au titre du Code de l'environnement, vous avez la possibilité de chasser le sanglier en battue au mois de mars 2026. Ces chasses doivent être organisées selon les modalités de l'arrêté préfectoral du 1er août 2025 fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour l'année cynégétique 2025-2026 dans le département du Calvados.

Une déclaration de battue est nécessaire pour pouvoir chasser.

## Informations du demandeur

Nom et prénom du demandeur

### Je déclare être le détenteur du droit de chasse

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Nom

Pour les personnes morales (société de chasse ...), la déclaration doit être faite par une personne physique agissant pour le compte de cette personne morale (président ...).

### Prénom

### Date de naissance

# CALVADOS-DÉCLARATION DE BATTUE AU SANGLIER AU MOIS DE MARS 2026

## Lieu de naissance

## Président de la société de chasse de (compléter si la demande est déposée pour une société de chasse)

Mentionner le nom de la société de chasse ou de l'association de chasse ou autres structure que vous représentez.

## Numéro de téléphone du demandeur

Format attendu :

0233333333

## Adresse du demandeur

Format attendu:

Numéro et la rue ou le lieu-dit

## Nom historique de votre commune de résidence

## Commune de l'adresse du demandeur (commune nouvelle)

Taper le code postal ou le nom de la commune (code postal de la commune nouvelle, si votre commune a intégré une commune nouvelle) et sélectionner le nom dans le menu déroulant.

## Adresse Email du demandeur

## Le demandeur déclare

### Organiser une chasse en battue au sanglier

#### Date et heure

#### Accompagné du nombre de chasseurs mentionné ci-dessous

Le nombre total de chasseurs doit être suffisant pour l'organisation de la battue en toute sécurité. Les traqueurs qui participent à la battue ne sont pas considérés comme des chasseurs.

#### Sur la commune de

Taper le code postal ou le nom de la commune (code postal de la commune nouvelle, si votre commune a intégré une commune nouvelle) et sélectionner le nom dans le menu déroulant.

#### Si besoin, indiquez les autres communes

Dans le cas où votre territoire de chasse comprend d'autres communes, mentionner toutes les communes où ont lieu les opérations de chasse. Saisir le nom complet de (s) commune (s) (saisir le nom de la commune nouvelle, si votre commune a intégré une commune nouvelle) car pas de menu déroulant: (exemple: Valdallière, Caen,...)

# CALVADOS-DÉCLARATION DE BATTUE AU SANGLIER AU MOIS DE MARS 2026

## Rappel réglementaire

### Les modes de tir du sanglier en battue :

Le tir du sanglier est autorisé uniquement :

- avec des cartouches à balles
- à l'arc de chasse conformément aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de la chasse à l'arc
- à la chevrotine

**Tout sanglier prélevé doit être muni, sur les lieux même de sa capture et avant tout transport, du dispositif de marquage fermé à la diligence et sous la responsabilité du demandeur**

## Engagements

**J'atteste avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse saison 2025-2026 dans le Calvados. Pour consulter l'arrêté préfectoral en vigueur, cliquer sur le lien ci-dessous :**

[https://www.calvados.gouv.fr/contenu/telechargement/28593/209217/file/Ap\\_20250801.pdf](https://www.calvados.gouv.fr/contenu/telechargement/28593/209217/file/Ap_20250801.pdf)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je déclare, pour le territoire et à la date désignés ci-dessus, effectuer une battue au sanglier.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je prends note que pour la battue le nombre total de chasseurs doit être suffisant pour l'organisation de celle-ci en toute sécurité.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**J'ai pris connaissance du rappel réglementaire ci-dessus définissant le mode de chasse du sanglier**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je prends note que tous les chasseurs doivent être porteurs du permis de chasse validé pour la saison cynégétique en cours et d'un gilet ou d'une veste fluorescente de couleur orange.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je m'engage lors de l'organisation d'une action collective de chasse à tir au grand gibier d'apposer des panneaux de signalisation temporaire sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques pour signaler les entrées principales de la zone de chasse. L'apposition des panneaux est réalisée avant tout commencement effectif de l'action de chasse. Le retrait des panneaux intervient le même jour, une fois l'action de chasse terminée.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

# CALVADOS-DÉCLARATION DE BATTUE AU SANGLIER AU MOIS DE MARS 2026

**J'ai pris note qu'avant chaque battue, je dois être en mesure de présenter par tout moyen (impression papier de la déclaration ou présentation sur le téléphone portable), à tout agent de contrôle, la preuve de ma déclaration de battue.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je m'engage à transmettre à la DDTM un compte-rendu des prélèvements réalisés, y compris en cas de bilan égal à zéro, dans un délai maximal de 5 jours après la battue sous réserve d'éventuelles sanctions administratives.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je prends note que le compte-rendu est à transmettre UNIQUEMENT par procédure dématérialisée par l'intermédiaire du lien suivant :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-calvados-2026-chasse-mars-sanglier-battue>

Cochez la mention applicable

Oui

Non